

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

N° 2021-027

**Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 22 Mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Christiane BRESSION, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

En exercice : 22
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Pascal FOULON, Nicole BRUANDET, Bruno GUITTARD, Isabelle BRIARD, Marie-Françoise QUERE.

Pouvoirs :

Marie-Françoise QUERE à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Éric DODET
Isabelle BRIARD à Charline MARTINEAU.
Pascal FOULON à Frédéric CUILLERIER.

Secrétaires auxiliaires : Célia VALERO et Aurélie ZARAGOZA.

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Budget Primitif 2021 s'inscrit dans un contexte général de resserrement des marges de manœuvre financières des collectivités territoriales. Celui-ci résulte de la volonté de l'Etat d'associer le secteur public local au redressement des comptes publics.

Ces pertes de recettes pour la Commune, qui se cumulent d'année en année, impactent très fortement la capacité d'autofinancement, et donc la capacité à investir de la Commune pourtant indispensable à la vie locale et au bien-être des Agyliens, alors même que la population Agylienne ne cesse de croître.

Contrairement aux choix de nombreuses communes, celui opéré par la municipalité est la modération fiscale, ainsi que l'étalement dans le temps des investissements.

Ce choix stratégique, combiné à une gestion rigoureuse des deniers publics se traduit par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permettra de conserver une situation financière saine, et des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux besoins d'investissements futurs.

Le projet de budget 2021 s'élève à 6 115 623,64 € qui se répartissent ainsi :

- 4 017 030,15 € pour la section de fonctionnement,
- 2 098 593,49 € pour la section d'investissement.

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS :

• **Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 017 030,15 € en dépenses et en recettes de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	3 298 012,72 €	Recettes réelles	3 256 725,42€
Dépenses d'ordre	13 356,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	705 661,43 €	Excédent antérieur reporté	760 304,73 €
TOTAL	4 017 030,15 €	TOTAL	4 017 030,15 €

• **Section d'investissement :**

La section d'investissement s'équilibre à 2 098 593,49 € de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	1 866 227,57 €	Recettes réelles	1 379 576,06 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	719 017,43 €
Résultat reporté (déficitaire)	232 365,92 €	Résultat reporté (excédentaire)	0,00 €
TOTAL SECTION	2 098 593,49 €	TOTAL SECTION	2 098 593,49 €

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

EVOLUTION DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES :

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution et la comparaison des différentes masses budgétaires :

• **Capacité d'autofinancement :**

LIBELLES	Budget 2020	BP 2021	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	3 287 385,01 €	3 256 725,42 €	- 0,93 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 197 912,25 €	3 298 012,72 €	3,13 %
Autofinancement brut	89 472,76 €	-41 287,30 €	-146,96%
Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF) x 100	97,28 %	101,27 %	/
Remboursement capital emprunts	244 800,00 €	243 443,89 €	-0,55 %
Autofinancement net	- 155 327,24 €	- 284 731,19 €	- 83,31 %
Taux d'épargne nette (Epargne nette/RRF) x 100	- 4,72 %	- 8,74 %	/

• **Recettes réelles de fonctionnement :**

Recettes de fonctionnement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
013 – Atténuations de charges	22 222,00 €	22 000,00 €	- 1,00 %
70 – Produits des services	465 279,03 €	410 655,00 €	-11,74 %
73 – Impôts et taxes	1 898 111,98 €	1 927 018,68 €	1,52 %
74 – Dotations et participations	846 750,00 €	853 179,74 €	0,76 %
75 – Autres produits de gestion	51 022,00 €	43 872,00 €	-14,01 %
77 – Produits exceptionnels	4 000,00 €	0,00 €	- 100,00 %
TOTAUX	3 287 385,01 €	3 256 725,42 €	- 0,93 %

○ **Chapitre 70 : Produits des services**

La prévision globale s'élève à 410 655,00 €, enregistrant une diminution de 11,74 % par rapport au BP 2020.

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
70311 – Concessions dans les cimetières	1 300,00 €	2 500,00 €	92,31 %
70323 – Redevances occupations domaine public	12 091,20 €	12 290,00 €	1,64 %
70388 – Autres redevances et recettes	3 320,00 €	3 505,00 €	5,57 %
7062- Redevance et droits des services à caractère culturel	1 000,00 €	800,00 €	- 20,00 %
70632 – Redevance et droits des services à caractère de loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7066 – Redevance et droits des services à caractère social	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 %
7067 – Redevance et droits des services périscolaires et d'enseignement	266 300,00 €	266 300,00 €	0,00 %

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

706813 – Participation assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7078- Production d'énergie photovoltaïque	4 699,52 €	5 000,00 €	6,39 %
70878 – Remboursement autres redevables	66 568,31 €	10 260,00 €	-84,59 %
TOTAUX	465 279,03 €	410 655,00 €	-11,74 %

L'augmentation des concessions dans les cimetières s'explique par la croissance des demandes.

Concernant les remboursements des autres redevables, la baisse significative est due au remboursement sur 2020 des dépenses engagées en 2019, à la suite de l'accident du 27 avril 2019.

○ **Chapitre 73 : Impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent 59,17% des recettes réelles de fonctionnement. L'estimation globale s'élève à 1 927 018,68 €.

Les taux d'imposition seront maintenus en 2021.

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
73111 – Taxes foncières et d'habitation	1 384 000,98 €	1 419 118,68 €	2,54 %
7318 – Autres impôts locaux	1 611,00 €	2 400,00 €	48,98 %
73211 – Attributions de compensations (CCTVL)	365 000,00 €	365 000,00 €	0,00 %
7343 – Taxe sur les pylônes électriques	34 000,00 €	35 000,00 €	2,94 %
7351 – Taxe sur l'électricité	48 000,00 €	40 000,00 €	-16,67 %
7381 – Taxe sur droit de mutation	65 500,00 €	65 500,00 €	0,00 %
TOTAUX	1 898 111,98 €	1 927 018,68 €	1,52 %

○ **Chapitre 74 : Dotations et participations**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
7411 – Dotation Globale de Fonctionnement	336 000,00 €	336 522,00 €	0,16 %
74121 – Dotation de Solidarité rurale	203 000,00 €	203 385,00 €	0,19 %
74127 – Dotation nationale de péréquation	23 900,00 €	23 946,00 €	0,19 %
74718 – Participation Etat	1 165,00 €	1 200,00 €	3,00 %
7472 – Part. de la Région	0,00 €	0,00 €	0,00 %
7478 – Autres organismes	136 385,00 €	139 826,74 €	2,52 %
74832 – Attribution du FDPTP	84 000,00 €	85 000,00 €	1,19 %
74834 – Etat compensation au titre de la TF	2 800,00 €	2 800,00 €	0,00 %
74835 – Etat compensation au titre de la TH	39 500,00 €	39 500,00 €	0,00 %

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

7488 – Autres attributions de péréquation	20 000,00 €	21 000,00 €	5,00 %
TOTAUX	846 750,00 €	853 179,74 €	0,76 %

Les dotations et participations représentent 26,19 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 853 179,74 € contre 846 750,00 € en 2020.

○ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
752- Revenus des immeubles	49 022,00 €	43 372,00 €	-11,53 %
7588 – Produits divers de gestion courante	2 000,00 €	500,00 €	-75,00%
TOTAUX	51 022,00 €	43 872,00 €	-14,01 %

La prévision de la baisse des recettes des locations des salles des fêtes en 2021 ainsi que les recettes de manifestations diverses est due au contexte sanitaire actuel.

○ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	1 000,00 €	0,00 €	-100,00 %
773 – Mandats annulés sur exercice antérieur	3 000,00 €	0,00 €	-100,00 %
TOTAUX	4 000,00 €	0,00 €	-100,00%

Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

○ **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

	Budget 2020	BP 2021	Evolution
6419 – Remboursements de rémunération	13 000,00 €	13 000,00 €	0,00%
6479 – Remboursement sur charges sociales	9 222,00 €	9 000,00 €	-2,41 %
TOTAUX	22 222,00 €	22 000,00 €	-1,00%

Les atténuations de charges restent stables.

• **Dépenses réelles de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
011 – Charges à caractère général	802 238,08 €	853 256,00 €	6,36%
012 – Charges de personnel	1 880 166,00 €	1 918 155,00 €	2,02 %
014 – Atténuations de produits	246 523,00 €	246 523,00 €	0,00 %
65 – Autres charges de gestion	181 261,00 €	192 960,30 €	6,45 %
66 – Charges financières	29 924,17 €	30 818,42 €	2,99 %
67 – Charges exceptionnelles	15 500,00 €	13 800,00 €	- 10,97 %
022 – Dépenses imprévues	42 300,00 €	42 500,00 €	0,47 %
TOTAUX	3 197 912,25 €	3 298 012,72 €	3,13 %

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

○ **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent 25,87 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 25,09 % au budget 2020.

011 – Charges à caractère général	Budget 2020	BP 2021	Evolution
Chapitre 60 - Achats	471 390,00 €	487 960,00 €	3,51 %
Chapitre 61 – Services Extérieurs	208 787,08 €	293 481,00 €	40,56 %
Chapitre 62 – Autres services extérieurs	112 961,00 €	66 515,00 €	-41,12 %
Chapitre 63 – Impôts et taxes	9 100,00 €	5 300,00 €	-41,76 %
TOTAUX	802 238,08 €	853 256,00 €	6,36 %

Concrètement les dépenses prévues en 2021 sont en hausse puisqu'elles ont été estimées à 853 256,00 € contre 802 238,08 € en 2020. Ceci s'explique entre-autre, par l'externalisation d'une partie du ménage pour 22 500,00 et l'externalisation de l'élagage rue creuse et l'entretien du rivage pour 17 500,00€.

○ **Chapitre 012 : Charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 58,16 % des dépenses réelles de fonctionnement au lieu de 58,79 % en 2020.

Elles sont évaluées à 1 918 155,00 € en 2021, en hausse de 2,02 % par rapport au budget de 2020.

La prévision budgétaire 2021 résulte de plusieurs facteurs :

- Le directeur des services techniques qui n'était pas présent en 2020,
- Le reliquat des ARTT,
- Une ATSEM supplémentaire,
- L'évolution de carrière des agents liée aux avancements de grade et d'échelon.

○ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion courante représentent 5,85 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 5,67 % en 2020. L'augmentation de 11 649,30 € s'explique par une augmentation des indemnités des élus ainsi que leurs frais de formations.

○ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Aucune opération exceptionnelle n'est connue à ce jour.

● **Recettes réelles d'investissement :**

Recettes d'investissement	Budget 2020	BP 2021	Évolution
10 – FCTVA, TA, dons et legs	160 105,07 €	122 386,08 €	- 23,56 %
1068 – Affectation résultat n-1	285 700,61 €	232 365,92 €	- 18,67 %
13 – Subventions reçues	781 492,90 €	566 731,62 €	- 27,48 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	39 000,00 €	458 092,44 €	1 074,60%
001 – Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	/
TOTAUX	1 266 298,58 €	1 379 576,06 €	8,95 %

○ **Chapitre 10 : FCTVA, TA, dons et legs**

Le montant de la recette à percevoir en 2021, pour ce chapitre a été estimé à 122 386,08 €.

N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

Le FCTVA correspond au remboursement par l'Etat de la TVA attachée aux dépenses d'équipement de la Commune en 2020. Le taux du FCTVA s'appliquant en 2021 pour les dépenses 2020 est de 16,404 %. L'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie est pérennisée pour 2021.

o **Chapitre 13 : Subventions reçues**

Le montant des subventions estimé pour 2021 est de 566 731,62 €. Pour rappel, la somme totale prévue pour l'année 2020 était de 781 492,90 €. Un reste à réaliser de 2020 apparaît pour un montant de 319 731,62 €.

o **Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées**

Deux emprunts sont envisagés pour l'année 2021 :

- 250 000,00 € sur 10 ans
- 208 092,44 € sur 24 ou 36 mois suivant les propositions des banques qui seront consultées

• **Dépenses réelles d'investissement :**

Libellés	Budget 2020	BP 2021	Évolution
16 – Amortissement capital dette	244 800,00 €	243 443,89 €	- 0,55 %
20/21/23 – Dépenses d'équipements	1 148 692,37 €	1 442 783,68 €	25,60 %
204 – Subventions versées	50 000,00 €	100 000,00 €	100,00 %
020 – Dépenses imprévues	83 420,00 €	80 000,00 €	- 4,10 %
TOTAUX	1 527 912,37 €	1 866 227,57 €	22,14 %

o **Chapitre 16 : Amortissement capital dette**

L'annuité inscrite au budget primitif s'élève à la somme de 243 443,89 €.

o **Chapitre 20/21/23 : Dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement représentent 1 442 783,68 € pour l'année 2021 et se décomposent principalement de la manière suivante :

- 177 939,50 € consacrés à la voirie publique (travaux et signalisation de voirie, éclairage public) ;
- 214 793,56 € consacrés à l'équipement général des bâtiments et services communaux (flotte matériel roulant, matériel groupe scolaire, mobilier, matériel divers, panneaux lumineux, équipement de vidéo-surveillance, informatique et remise aux normes de la salle des fêtes) ;
- 264 207,04 € consacrés à l'extension du Centre multi accueil Les Oursons ;
- 581 587,10€ consacrés aux dépenses d'aménagement du territoire communal (agrandissement groupe scolaire, acquisition de terrains, cimetière, aires de jeux, maison de services, piste cyclable,) ;
- 175 465,00 € consacrés au réaménagement et à la sécurisation du complexe sportif.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'année 2021 ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.



N°2021-027

Finances - Budget Principal - Budget Primitif 2021 - Approbation et autorisation de signer

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

30 MARS 2021



Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

30 MARS 2021

30 MARS 2021

Célia VALERO.

